



Compte Rendu

Réunion du Conseil Municipal

Réunion du : 06 novembre 2014

Auteur du relevé :
André ZAVAN

Version du : 10 novembre 2014

Date et heure de la réunion : jeudi 06 novembre 2014 à 20h00.
Convocation adressée le 27 octobre 2014.

Membres présents (13) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme BELUGUE, Mme DUMAREAU, M. VILLERMET, M. BEAUDEAU, Mme BETHOULE, Mme FERNANDES, M. GUERINET, M. HIRT, Mme POISSON, Mme RIBEYROL.

Membres absents excusés (3) : Mme PIMPAUD, Mme BONPAIN, M. BLANCHER.

Pouvoirs (3) : Mme GUITTON a donné pouvoir à Mme BELUGUE
M. DEPEUX a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. FAVIER a donné pouvoir à M. ZAVAN.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)									
1- - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal. - Adoption de l'ordre du jour.	Pas de remarque.	Le Conseil Municipal <ul style="list-style-type: none"> • approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal et • adopte l'ordre du jour. 									
2 – Budget principal : Décision modificative n°1 (ouverture de crédit).	<p>Avant de présenter la DM Monsieur le Maire fait une présentation des comptes arrêtés au 03 novembre 2014. De cette présentation il ressort que la situation financière est bonne et conforme dans ses grandes lignes aux prévisions budgétaires du début d'année (Budget primitif).</p> <p>Il rappelle que les DM ne sont nécessaires que dans le cas de transfert d'écritures entre Chapitre ce qui n'est pas le cas lors de mouvement entre Articles d'un même Chapitre.</p> <p>Monsieur le Maire explique ensuite à l'assemblée qu'il convient de procéder à des ouvertures de crédit sur le budget communal afin de rééquilibrer les chapitres 012 et 65 en dépenses de fonctionnement, les chapitres 013 et 73 en recettes de fonctionnement.</p> <p>Le détail des opérations correspondantes est présenté dans le tableau ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="347 1870 1034 2000"> <thead> <tr> <th>Section de fonctionnement</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Augmentation de crédit</td> <td>Augmentation de crédit</td> </tr> <tr> <td>64111 – Personnel titulaire</td> <td>10 000.00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes		Augmentation de crédit	Augmentation de crédit	64111 – Personnel titulaire	10 000.00		Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes									
	Augmentation de crédit	Augmentation de crédit									
64111 – Personnel titulaire	10 000.00										

	64168 – Emploi d’insertion	6 000.00	
	6534 – Cotisations sécurité sociale	1 000.00	
	73111 - Taxe foncière		16 000.00
	6419 – Remboursement sur rémunération		1 000.00
	TOTAL	17 000.00	17 000.00
3 – 1 - Station d’épuration : Choix de l’organisme financier.	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions reçues concernant le financement de la nouvelle station d’épuration (prêt long terme de 432 000 €). Elles se présentent comme suit :		
	Échéances constantes	CRCA Charente Périgord	Caisse d’Épargne
	Durée	20 ans	20 ans
	Taux trimestriel	2.86 %	2.90 %
	Échéance trimestrielle	7 109.92 €	7 135.55 €
Coût total du Crédit	568 793.62 €	570 844.00 €	
3 – 2 – Financement de la TVA.	M. HIRT demande des explications complémentaires par rapport au choix de la commission des finances (périodicité de remboursement, coût total du prêt). <i>Les explications données par Monsieur le Maire lui conviennent.</i> Mme RIBEYROL regrette que les documents fournis en séance n’aient pas été diffusés en totalité avec la convocation pour en permettre une lecture anticipée avant la réunion. <i>Monsieur le Maire prend acte et explique qu’avec le projet d’adresser prochainement les convocations par courriel, ce sera plus facile d’y joindre tous les documents concernés.</i>		
	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions reçues concernant le financement de la TVA. (prêt court terme de 128 000 €) Elles se présentent comme suit :		
	Échéances constantes	CRCA Charente Périgord	Caisse d’Épargne
	Durée	24 mois	24 mois
	Taux trimestriel	1.47 %	1.54 %
Échéance trimestrielle (intérêts seuls)	470.40 €	492.80 €	
Coût total du Crédit	131 763.20 €	131 942.40 €	
4 - Réfection de la cour maternelle – Choix de l’entreprise.	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réfection de la cour maternelle une consultation a été réalisée auprès de diverses entreprises. Monsieur le Maire présente les différents devis parvenus en mairie :		
	Entreprise	Montant	
	BIARD ABTP 24112 Bergerac	10 878,53 € HT	
	ETR 24100 Creysse	11 857,16 € HT	
	EUROVIA 24106 Bergerac	11 945,90 € HT	
	<ul style="list-style-type: none"> • Accepte la décision modificative n°1 telle qu’elle a été présentée par Monsieur le Maire. 		
	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte de retenir la proposition du CRCA Charente Périgord selon les conditions définies dans le tableau présenté ci-contre. 		
	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte de retenir la proposition du CRCA Charente Périgord selon les conditions définies dans le tableau présenté ci-contre. 		
	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir l’entreprise BIARD ABTP pour un montant de 10 878,53 € HT, • Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en la matière. 		

<p>5 - Extension du columbarium – Acquisition de 6 cases supplémentaires.</p>	<p>Monsieur le Maire et M. RUDELIN, adjoint délégué à la gestion funéraire, informent le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lancer une consultation auprès de diverses entreprises afin d'acquérir 6 cases supplémentaires pour le columbarium.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de lancer une consultation pour l'acquisition de 6 cases supplémentaires pour le columbarium.
<p>6 - Taxe d'aménagement – Fixation du taux.</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 novembre 2011, les membres du conseil municipal ont décidé d'instaurer à compter du 1er mars 2012 la taxe d'aménagement sur tout le territoire communal. Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer par rapport au taux et à la durée d'application de la TA.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %, • Décide, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, d'exonérer partiellement les locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logement financés avec un PTZ-Prêt à Taux Zéro-), à raison de 50 % de leur surface. • La présente délibération est reconduite de plein droit annuellement, toutefois le taux et les exonérations fixées ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.
<p>7 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour 2013 (RPQS).</p>	<p>En application de l'article L2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport de l'année 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, rapport établi par les services de la mairie.</p> <p>Quelques informations contenues dans ce rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune exerce par elle-même la compétence assainissement collectif. Elle a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages et de leur entretien, a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages, - La population desservie est estimée à 1120 habitants, - Le service est exploité en régie, - 513 abonnements domestiques (509 en 2012=> soit + 0.79 %), - Volumes facturés en 2013 : 43 813 m3 (41 483 m3 en 2012=> + 5.62 %). - 10.590 Km linéaire de canalisations (réseau 	

	<p>collecteur) (10.500 km en 2012==> + 0.086 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de traitement de la station d'épuration : 1300 équivalents habitant, - Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. - Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m3 d'eau (hors redevance modernisation réseaux): 189.90 € TTC au 01-01-2012 189.90 € TTC au 01-01-2013 (+ 0 %). <p style="text-align: center;">Évolution du tarif HT depuis 2000 :</p> <p>2000 : 111.24 € 2002 : 127.77 € 2004 : 153.36 € 2006 : 161.38 € .../... 2010 : 168.00 € 2013 : 180.00 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m3 d'eau (y compris redevance modernisation réseaux): 217.75 € TTC au 01-01-2012 219.02 € TTC au 01-01-2013 - Total des travaux engagés au cours de l'exercice 2013 (extension du réseau, diagnostic) : 26 442.50 € 	
<p>8 - Rétrocession d'une concession perpétuelle au cimetière.</p>	<p>Monsieur le Maire fait part d'une demande formulée par un habitant de Bergerac de rétrocéder à la commune sa concession perpétuelle. M. RUDELIN, adjoint délégué à la gestion funéraire, précise que cette concession située dans le carré n° 2 du cimetière, sous le n° 119, a été acquise le 27 février 2001. Monsieur le Maire informe que sur les frais d'acquisition correspondant à l'époque, seule la part versée à la commune, soit la somme de 203,37 € (1 334 F), peut être remboursée. La part versée au CIAS et les frais de timbres et d'enregistrement ne peuvent pas être restitués.</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la rétrocession de la concession. • Autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 203,37 € à la personne concernée, • Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces utiles en la matière.
<p>9 - Désignation d'un délégué en charge des questions de défense.</p>	<p>Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier transmis par M. le Préfet de la Dordogne en date du 15 octobre 2014 concernant la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nomme Monsieur Didier RUDELIN, conseiller municipal en charge des questions de défense.
<p>10 - Liste des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.</p>	<p>Monsieur le Maire informe que la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne a transmis la liste des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune. Monsieur le Maire explique en quoi consiste cette commission et donne connaissance de la liste :</p>	

11 - Questions diverses.	Commissaires titulaires M. TEYSSANDIER Bernard M. BEAUDEAU Pierre (élu) M. VIDOTTO Eric M. BLANCHER Claude (élu) M. RUDELIN Didier (élu) M. LAJARRETIE Michel (Cne St Germain et Mons)	Commissaires suppléants M. GOURET Daniel Mme RIBEYROL Michèle (élu) M. GOURET David M. GUERINET Christian (élu) M. MUSSIO Max M. CHASSAGNE Jean-Marc (Cne St Germain et Mons)	La Conseil Municipal prend acte de cette présentation.
	<p>➤ <i>Didier CAPURON (Maire) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc aqualudique (CAB) : présentation du projet et des sites en concurrence (video-projection plans divers). Explication de la méthode suivie (pondération de différents paramètres) par le Bureau de la CAB pour retenir le site le plus adapté au projet (Site de St Lizier). • Projet d'acquisition foncière : rencontre avec un représentant de la famille propriétaire des terrains convoités (nécessaires pour les projets de déplacement de la maternelle et la création de Centre de Loisir). <p>➤ <i>Grégory HIRT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission Sport de la CAB : Parc aqualudique (CAB), présentation synthétique du projet et des débats tenus au cours de la réunion de la commission. <p>➤ <i>Pierre BEAUDEAU:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Site Internet de la commune : présentation du site désormais opérationnel. Toutes les remarques seront les bienvenues pour éventuellement améliorer l'ergonomie mais aussi pour enrichir en temps réel les différentes pages et rubriques du site. Lien : http://coursdepile.fr/ <p>➤ <i>Joëlle BELUGUE:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : suite à une demande des parents d'élèves il est envisagé de leur fournir des renseignements sur les différents intervenants. À suivre. <p>➤ <i>Vincent VILLERMET</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'école : compte rendu (synthèse). <i>Monsieur le Maire propose de réunir prochainement la Commission Vie Scolaire.</i> <p>➤ <i>Alexandrina FERNANDES:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission Ressources Humaines de la CAB : prise de contact, bilan social 2013. Des documents d'information sont à disposition des élus. <p>➤ <i>Christian GUERINET:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Transports à la demande de la CAB (TAD): suite à un échange avec un parent d'élève il s'avère que le TAD ne répond pas aux exigences du transport scolaire. 		

	<p>➤ <i>Annie DUMAREAU:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Troupe de Théâtre « La Gargouille » : suite au sinistre survenu sur un de leurs véhicules PL, la manifestation de novembre à Cours de Pile est annulée et peut-être reportée au printemps 2015. • Film documentaire à la Maison des Associations le samedi 15 novembre. <p>➤ <i>Didier RUDELIN :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission Développement durable de la CAB : Réunion très dense avec beaucoup de sujets abordés. <p>➤ <i>André ZAVAN:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Messagerie Orange : des problèmes de pertes de messages non élucidées. Action en cours avec le prestataire informatique et Orange. À suivre. <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.</p>	<p>La Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
--	---	---

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été précisée.